

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 26/02/2021

Point sur les mesures de lutte contre la Covid-19 Une situation dégradée mais stable

Jacques BILLANT, préfet de La Réunion, a fait ce jour un point complet sur la situation sanitaire avec Martine LADOUCETTE, directrice générale de l'agence régionale de santé.

L'analyse des indicateurs ne démontre pas d'augmentation de la circulation épidémique sur les derniers jours : le taux d'incidence et le nombre de nouveaux cas quotidiens demeurent stables. Parallèlement, la situation hospitalière ne se dégrade pas et le nombre de patients Covid en réanimation est stable. Le nombre de patients Covid en médecine est stable.

Les contacts sont par ailleurs permanents avec l'agence régionale de santé de Mayotte : l'épidémie pourrait avoir atteint sur ce territoire un plateau.

Conformément aux annonces du Premier ministre, des nouveaux renforts au titre de la réserve sanitaire arriveront prochainement à La Réunion et vont permettre d'augmenter encore le nombre de lits de réanimation disponibles. Ainsi, ce sont 22 infirmiers de réanimation qui arriveront la semaine prochaine à La Réunion.

Enfin, les études se poursuivent par rapport à la faisabilité d'opérations d'évacuation sanitaire vers la métropole qui dépendent notamment de l'octroi de dérogations aéronautiques et à l'identification de patients susceptibles de supporter les heures de vol.

Dès lors, l'ensemble de ces indicateurs permet de considérer que la situation sanitaire ne s'est pas dégradée ces derniers jours et qu'à ce stade de nouvelles mesures de protection ne s'imposent pas en urgence ce week-end.

Un point complet sera à nouveau réalisé mardi prochain en amont de la cellule de gestion de crise réunissant les 24 maires de La Réunion.

Une extrême prudence est de mise. La situation reste délicate et peut rapidement se dégrader. Plus que jamais chacun doit limiter ses contacts sociaux : le confinement peut encore être évité.

Renforcement du contact-tracing

Afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et de ses variants à La Réunion, l'autorité sanitaire a décidé de renforcer les mesures relatives au *contact-tracing*, au dépistage, à la vaccination et à l'offre de soins.

Le *contact tracing* autour des cas confirmés signalés est assuré par une plateforme régionale réunissant l'Assurance maladie, l'Agence Régionale de Santé, avec l'appui de la cellule régionale de Santé publique France. Avec la situation sanitaire qui se dégrade, le *contact tracing* va être renforcé à nouveau par des moyens humains supplémentaires de l'ARS et de l'Assurance Maladie et une extension des locaux (agrandissement de 200 m² au cours de la semaine prochaine afin d'accueillir une dizaine de personnels supplémentaires).

Par ailleurs, les mesures et actions ont évolué comme suit :

- Personnes testées positives :

- Appel **dans les 24 heures suivant la connaissance d'un résultat de test positif**, afin d'identifier au plus vite les personnes contacts et de favoriser le suivi des consignes sur l'isolement ou la réalisation des tests.
- **Personnes contacts** : envoi d'un SMS pour les informer de leur statut, ainsi qu'une indication à s'isoler et à se faire tester immédiatement et à J+7,

- **Suivi de l'isolement** : en plus de l'appel initial de l'Assurance maladie ou de l'ARS et de la proposition de la visite d'un infirmier à domicile, les personnes concernées sont contactées par SMS conversationnelles à J+4 et J+7 (de façon à susciter les réponses aux questions).
- **Les personnes identifiées porteuses d'un variant** (Sud-Africain, Anglais ou Brésilien), sont rappelées afin de leur indiquer leur statut. Les contacts identifiés lors du premier appel, seront appelés à ce moment pour leur indiquer qu'ils sont contacts d'un cas atteint d'un variant mais aussi évaluer l'isolement ainsi que la réalisation des tests de dépistage à la Covid 19.

En moyenne, **plus de 100 cas sont appelés par jour**, et 50 cas dits variant sont recontactés.

Renforcement des capacités de dépistage

Des tests en augmentation

Afin de casser les chaînes de contamination, les opérations de dépistage sur les communes dont les taux d'incidence sont les plus élevés se multiplient sur le territoire. **Le dépistage de la Covid-19 est gratuit et sans ordonnance** et s'effectue par :

- **Des tests RT-PCR** (prélèvement dans le nez), avec des résultats par le laboratoire dans un délai de 48h (maximum).
- **Des tests antigéniques** (tests de dépistage rapide) **dans 40 pharmacies et chez des professionnels de santé : infirmiers, médecins, kinésithérapeutes, dentistes.** Les résultats sont connus en moins de 30 minutes.

En cas de résultat positif, la personne doit s'isoler, contacter son médecin traitant et s'adresser à un laboratoire de biologie médicale ou à son pharmacien pour effectuer un deuxième prélèvement soumis au test RT-PCR, en vue de la recherche de variant.

Pour en savoir plus sur les lieux de dépistage et la liste des pharmacies/professionnels de santé : rendez-vous sur : www.sante.fr/cf/centres-depistage-covid.html

Des médiateurs viennent renforcer la lutte anti-COVID-19

Dans le cadre de la stratégie nationale « Tester – Alerter – Protéger » en matière de dépistage du virus, le SDIS, l'ARS et la Préfecture ont établi une convention tripartite afin de créer un cadre concernant le dispositif des médiateurs de lutte anti-Covid.

Les médiateurs ont été formés le 17 février 2021 pour renforcer les capacités de dépistage et de contact-tracing. Ils se déplacent dans les entreprises, associations, collectivités locales... pour effectuer sur place les missions suivantes :

- collecter les informations et enregistrer les personnes étant considérées comme contact à risque de développer la Covid-19.
- analyser la situation afin de s'assurer que les responsables des structures ont pris les bonnes mesures de gestion pour éviter une diffusion du virus
- dépister par test antigénique pour les personnes présentant des symptômes

Un laboratoire peut aussi être associé à ces opérations, pour un dépistage massif en RT-PCR.

Depuis leur recrutement, les médiateurs ont réalisé deux missions (dans un établissement médico-social et une collectivité de commune).

Campagne de vaccination à La Réunion

La campagne de vaccination élargie à de nouveaux publics

Depuis le début de la campagne de vaccination à La Réunion, 15 144 personnes se sont faites vacciner (au 24 février), soit une consommation de plus de 14 600 doses.

Avec un résultat déjà plus favorable que les autres DOM en termes de personnes vaccinées au regard de la population éligible et du nombre de doses reçues, le rythme de la vaccination doit être plus soutenu pour ralentir la circulation du virus dans l'île et de ses variants.

La vaccination contre la Covid-19 a débuté le 15 janvier à La Réunion, de manière progressive. Elle a d'abord concerné les personnes âgées vivant en établissement et les professionnels de santé de plus de 50 ans ou ayant des comorbidités. Depuis le 28 janvier, elle s'adresse également aux personnes âgées de plus de 75 ans, aux personnes à haut risque de forme grave et à certains professionnels de santé de plus de 50 ans avec des pathologies à risque.

A compter du 3 mars 2021, la vaccination contre la Covid-19 sera élargie aux publics suivants :

- **Toute personne âgée de 60 à 75 ans ayant au moins une des pathologies à risque de forme grave de Covid-19 suivantes, définies par le Haut Conseil de Santé Publique :**
 - Pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle compliquée, antécédent d'AVC, antécédent de coronaropathie, antécédent de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque) ;
 - Diabète (de type 1 et 2) ;
 - Pathologies respiratoires chroniques (broncho pneumopathie obstructive, insuffisance respiratoire, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose)
 - Insuffisance rénale chronique dialysée;
 - Obésité (IMC > ou = à 30) ;
 - Cancer ou hémopathie maligne actif de moins de 3 ans ;
 - Cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
 - Immunodépression congénitale ou acquise ;
 - Syndrome drépanocytaire majeur ou antécédent de splénectomie ;
 - Pathologies neurologiques (maladies du motoneurone, myasthénie grave, sclérose en plaques, maladie de Parkinson, paralysie cérébrale, quadriplégie ou hémiplégié, tumeur maligne primitive cérébrale, maladie cérébelleuse progressive).
- **Les professionnels de santé et leurs personnels en contact direct avec les patients**
- **Les personnels intervenant auprès des personnes vulnérables (établissements médico-sociaux, personnels d'aide à domicile...)**
Ces 2 catégories de professionnels ne sont plus soumises à des critères d'âge ou de pathologie.

OU ET COMMENT SE FAIRE VACCINER ?

8 centres de vaccination sont ouverts uniquement sur rendez-vous à Saint-Denis, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Benoît, Saint-Pierre et le Tampon.

La vaccination se fait uniquement sur rendez-vous à partir du lundi 2 mars 2021 :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : www.la.reunion.ars.sante.fr

Documents à fournir : carte vitale ou attestation de droits, carte d'identité, prescription médicale du médecin traitant (pour les personnes de moins de 75 ans présentant une pathologie à risque), attestation de l'employeur.

Possibilité de prise en charge pour les personnes vulnérables :

Selon l'arrêté, dorénavant les personnes qui ne peuvent pas se déplacer seules dans un centre peuvent bénéficier d'un **bon de transport** pour se rendre au centre de vaccination. Parlez-en à votre médecin !

Une démarche « Aller vers » pour faciliter l'accès à la vaccination aux publics les plus éloignés

Pour faciliter l'accès à la vaccination aux personnes cibles (personnes âgées vivant à domicile, personnes avec une pathologie à haut risque), l'ARS engage des opérations « Aller vers » dans les trois cirques de l'île qui pourront s'étendre ensuite à d'autres communes.

Cette démarche de centres éphémères doit permettre aux réunionnais de bénéficier de la vaccination lorsqu'ils sont éloignés des centres et qu'ils présentent des difficultés de mobilité.

Ainsi, dans les trois prochaines semaines, l'ARS, en lien avec les communes et les professionnels de santé, organisent des opérations de vaccination de proximité pour « aller vers » les publics les plus éloignés de la vaccination.

ALLER VERS/ LES DATES DES 1^{ères} OPERATIONS «ALLER VERS»

MAFATE (La Nouvelle)

- Le lundi 1^{er} mars (les candidats à la vaccination ont d'ores et déjà été recensés).

SALAZIE

2eme et 3eme de mars

CILAOS

2eme semaine de mars

Pour Salazie et Cilaos, la prise de rendez-vous se fera à partir du 4 mars :

- par téléphone : **0262 72 04 04** (du lundi au samedi de 8h à 17h)
- sur internet : www.keldoc.com ou www.lareunion.ars.sante.fr

Point sur l'offre de soins en réanimation

Au 26 février 2021, la Réunion a augmenté sa capacité de réanimation à 117 lits, installés au CHU (Nord et Sud), au CHOR et à la clinique de Sainte-Clotilde :

96 lits sont occupés, dont 57 patients Covid+ (47 au titre des évases)
soit un taux d'occupation des lits de 82 %.

Compte tenu des renforts humains de la réserve nationale, la capacité en réanimation pour La Réunion pourra être portée à 122 lits au plus tard le lundi 8 mars.

Ainsi, la totalité des moyens pour la réanimation (personnels médical et non médical) demandés auprès du ministère ont été ou vont être déployés pour le département.

Les renforts nationaux s'établissent actuellement à :

- 6 médecins urgentistes et 8 infirmiers urgentistes pour la médicalisation des transferts sanitaires entre Mayotte et La Réunion
- 5 médecins généralistes
- 6 médecins anesthésistes réanimateurs
- 16 infirmiers de réanimation
- 14 infirmiers de soins généraux
- 13 aides-soignants

Ces renforts s'ajoutent aux professionnels recrutés localement par les établissements pour faire face aux nouvelles capacités.

Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77

Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter : @Prefet974

Facebook : @Prefet974

